

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.0
A long terme, conditions spéciales

JOURNAL QUOTIDIEN

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 13 Octobre 1884

QUESTIONS DU JOUR

L'ABSENCE DE SIR JOHN

Le Mail résume comme suit les questions qui d'après les journaux ont motivé le voyage de sir John en Angleterre :

- 1o L'annexion de la Jamaïque au Canada.
2o Demande d'aide du gouvernement impérial pour le chemin du Pacifique.
3o Demande d'autorisation de négocier un traité des pêcheries.
4o Emprunt de sir Leonard Tilley.
5o L'affaire des limites d'Ontario.
6o Pour sa santé.
7o Enfin le procès d'élection de Lennox.

LES RECLAMATIONS DES MÉTIS

Nous avons expliqué dans un article précédent la nature des réclamations des métis qui se sont mis sous la conduite de M. Louis Riel.

Nous trouvons dans le Manitoba, un compte rendu de l'assemblée de St Laurent dont nous avons parlé la semaine dernière. Nous en détachons la partie suivante :

Sa Grandeur Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, le Rév. Père Fournond, de la mission de Saint-Laurent, le Rév. Père Touze de la mission du Sacré-Cœur, et le Rév. Père Lecoc, de la mission de Cumberland, assistaient à l'assemblée. A la demande des métis qui désirent beaucoup que le clergé appuie leurs réclamations, Mgr Grandin a donné son opinion sur les différents propositions soumises à l'assemblée.

Parmi ces propositions, il y en a, dit Sa Grandeur, quelques-unes qui touchent de trop près la politique et doivent nous trouver indifférent, ne voulant jamais nous mêler aux événements politiques et d'un intérêt plus ou moins douteux pour la population et la religion.

Les autres propositions, ajouta Sa Grandeur, je m'en suis moi-même occupé depuis déjà longtemps dans votre propre intérêt. J'ai fait auprès du gouvernement fédéral toutes les instances possibles pour obtenir justice ; j'ai même obtenu des promesses que je croyais officielles, mais que j'ai la peine de voir aujourd'hui oubliées. J'ai éprouvé le même mécontentement que vous avez vous-mêmes éprouvé et je n'ai pas manqué de m'en plaindre en haut lieu.

Monsieur a ensuite appuyé sur le besoin d'une union étroite et d'une grande confiance en Dieu, sur la nécessité d'être vraiment chrétiens et religieux pour réussir. Vous avez besoin, poursuit-il, Monsieur, de posséder toutes ces qualités pour affirmer votre caractère national. Vous ne serez jamais rien et n'aurez jamais d'influence sans une union parfaite.

A la fin de l'assemblée, sur la proposition de Monseigneur Grandin, les Métis ont choisi pour patron de leur race Saint-Joseph et pour second patron Saint-Jean-Baptiste.

Louis Riel, animé de vifs sentiments d'affection, de reconnaissance, de profond respect pour la province de Québec en particulier, et en général pour tous les Canadiens-français, les frères et les meilleurs amis des Métis, a conseillé à ses compatriotes d'accepter la proposition de Monseigneur Grandin choisissant Saint-Jean-Baptiste comme second patron.

On a choisi le 24 de juillet comme jour de fête nationale pour les Métis.

Epouvantable Explosion

Tentative de faire sauter le Palais législatif de Québec par la dynamite

On lit dans les journaux de Québec de samedi après-midi :

A midi 35 une détonation absolument inexplicable et exceptionnellement forte se faisait entendre dans toute la ville.

Presque immédiatement la nouvelle se répandait comme une fusée qu'une partie du Parlement venait de sauter. C'était malheureusement la vérité. La façade de l'édifice présentait au deuxième étage, au dessus de l'Assemblée législative,

UNE LARGE BRÈCHE

de conformation très régulière, d'une largeur de sept ou huit pieds sur dix de hauteur. Le choc fut tel que toutes les maisons du faubourg en furent ébranlées ; à la porte Saint-Jean, la percussion souleva le sable dans les airs ; on a trouvé à deux cents pieds du parlement, non loin du Skating Rink, des pierres d'un poids de 200 livres. Les employés civils qui le samedi ne vont dîner qu'à 1 heure, ont cru à un éboulement général et se sont précipités au dehors.

Presque toutes les vitres des croisées donnant sur les cours intérieures sont en pièces.

Heureusement que les ouvriers étaient absents au moment de l'explosion, car on aurait à déplorer une hécatombe. C'est en effet dans la partie en cours de construction que l'auteur de l'attentat avait déposé sa machine infernale, soigneusement enfermée dans un petit portemanteau bien inoffensif, que deux ouvriers qui travaillaient là rapportent avoir plus d'une fois repoussé du pied durant la matinée parce qu'il leur nuisait. Ils disent l'avoir à la fin jeté dans un coin. C'est peut-être à cette circonstance que pur hasard qu'on doit de n'avoir pas à déplorer un écoulement général de toute la façade.

M. Charlebois, l'entrepreneur, a été légèrement blessé à la main, et un ouvrier nommé Martel l'a été au cou : ce sont les seuls accidents qu'on nous ait rapportés.

Les dommages à l'édifice sont considérables ; on va probablement être obligé de défaire tout le pan de mur pour rebâtir. Nous sommes évidemment en présence d'un complot infernal. Une enquête va être immédiatement instituée. Son Honneur le lieutenant-gouverneur, qui s'est trouvé sur les lieux après la catastrophe, a interrogé lui-même les ouvriers qui ont été témoins de quelque chose.

NOUVEAUX DÉTAILS

On a cru d'abord que c'était l'engin dont se servent les ouvriers pour monter les pierres ; mais il n'en était rien. D'autres ont pensé que ce pouvait être la fournaise qui avait fait explosion, mais après constatation on a reconnu que rien n'y avait été dérangé. Ce ne pouvait être non plus une explosion. En présence de ce mystère on a songé à la dynamite.

L'explosion s'est produite dans l'angle sud-est de la bâtisse où les chambres se sont réunies l'hiver dernier, au deuxième étage, et la commotion a été si forte que cette partie du mur de façade dont une partie s'est écroulée, menace ruine. Des pierres d'une centaine de livres ont été lancées à une grande distance dans le champ qui avoisine le pavillon des patineurs. Il y a un grand nombre de croisées qui ont été brisées dans l'édifice vis à vis, et le nombre des vitres cassées est incalculable.

Le bureau de M. Adjuvator Demers, entre autres, qui se trouve le plus près de l'endroit où l'explosion s'est produite, a été rempli de débris de vitres cassées. M. Demers était à travailler dans son bureau, et il a été couvert de débris. Il n'a pas été blessé, heureusement. Le temps nous manque pour donner les détails de cet accident qui paraît entouré de mystères et qui doit être attribué indubitablement à des malfaiteurs. Les dommages, autant que nous avons pu en juger s'élèvent à \$25,000.

L'enquête est commencée de suite. Une personne a déclaré avoir vu, hier au soir, à 9 heures, sortir trois hommes par une fenêtre de la bâtisse où a eu lieu l'explosion. Ce qui est au moins consolant c'est que personne n'a été blessé, au moins grièvement.

Nous avons entendu dire qu'un seul ouvrier a été blessé, mais assez légèrement. Cet accident est le sujet de toutes les conversations, en ce moment, et à une heure une foule de curieux stationnait aux abords des édifices devant sur cet accident sur lequel on parviendra, nous l'espérons, à faire la lumière.

P. S.—A 2 1/2 heures une autre explosion s'est fait entendre. Cette fois à l'angle opposé. Le mur a été suffisamment disloqué pour nécessiter une démolition. On craint qu'il y ait encore d'autres machines infernales et la garde se fait avec la plus grande vigilance. Une grande excitation règne dans la ville.

On redoute une destruction complète des bâtisses départementales.

Le gouvernement a décidé d'offrir mille piastres de récompense à celui qui pourra fournir des renseignements pouvant amener l'arrestation des auteurs de l'explosion.

PETITES NOTES

Demande a été faite au ministère des douanes à Ottawa que les bestiaux importés d'Ontario à Emerson, et passant par le territoire américain, soient exemptés des formalités de la quarantaine.

M. Joseph Poirier, ancien député du comté de Beauce à l'Assemblée législative, vient de poser sa candidature en opposition à M. Linière Tachereau, le candidat du gouvernement dans le comté de Beauce.

L'appel nominal dans le comté de Beauce aura lieu le 24 octobre courant, et la votation, s'il y a lieu, le 31 octobre.

Les brefs portent la date du 9 octobre. M. le shérif G. O. Taschereau est l'officier rapporteur.

Les brefs viennent d'être émis pour l'élection d'un député à l'Assemblée législative pour le comté de Mégantic, en remplacement de M. George Irvine, nommé juge de la cour de vice-amirauté. La nomination est fixée au 22 courant et le scrutin au 29.

M. l'abbé Bégin, qui accompagne Mgr l'archevêque à Rome, n'a pas quitté cette ville pour s'en revenir, comme l'annoncent certains journaux. Il accompagnera Monseigneur jusqu'à ce qu'il soit de retour au pays, c'est-à-dire dans une couple de mois.

M. Crampon qui est annoncé comme devant remplacer M. le comte de Sesmaisons au consulat de Québec, est, nous dit un journal français, l'auteur de deux rapports relatifs l'un aux exportations, l'autre aux importations des îles Philippines, qui ont été fort remarqués au ministère du commerce.

Le gouvernement fédéral n'a reçu aucune information au sujet des prétendus troubles qui auraient éclaté parmi les Sauvages à Metlakatla, C. B. M. Vankoughnet, sous ministre du département des Sauvages, interrogé à ce sujet par un reporter, a répondu : "Si cette nouvelle était vraie, je n'ai pas le moindre doute que le gouvernement en eût été informé."

Le trafic des passagers sur la nouvelle ligne du Pacifique, de Montréal à Toronto, augmente tous les jours. Deux chars dorciens sont maintenant attachés à chaque train. Le trafic sur le lac a aussi pris des proportions inespérées. Pendant la première partie de la saison, il y a eu 282,354 tonnes de fret à Port Arthur. La population de cette ville qui était de 1,300 en 1882 est aujourd'hui de 6,000.

B. G.

GRANDE VENTE AU COMPTANT D'EFFETS DE MAISON

1 SEMAINE SEULEMENT 1 COMMENÇANT LUNDI, 15 SEPT.

COUVERTES EN LAINE, la paire : \$1 25, \$1 50, \$1 75, \$2 00, \$2 25, \$2 50, \$2 75, \$3 00, \$3 50, \$4 00, etc., etc.

TOILES A NAPPES, la verge : 18c, 20c, 25c, 30c, 35c et 40c.

COTONS & TOILES A DRAPS, la verge : 18c, 20c, 25c, 30c, 35c, 40c, etc.

SERVIETTES, la pièce : 3c, 4c, 5c, 7c, 10c, 12 1/2c, 15c, etc.

Conditions Compliant. BRYSON, GRAHAM & Cie., 152 et 154, rue Sparks.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, (comprenant les plans et devis), adressées au sousigné, faites séparément et portant respectivement les inscriptions suivantes : (1) "Soumission pour appareil de chauffage bureau de poste de Trois Rivières, P. Q. ;" (2) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Cornwall, Ont.;" seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 19 d'OCTOBRE prochain, pour le parachèvement des travaux susdits.

Copies des plans des édifices que l'on se propose de chauffer et un mémoire des ouvrages requis, seront fournis aux personnes qui désirent soumissionner. Ces dernières devront indiquer l'arrangement, etc., de leur appareil, et en fournir un devis bien détaillé. Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne compte pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 8 septembre 1884.

& CO. CHAPEAUX D'AUTOMNE

Grande variété de Chapeaux pour hommes, enfants, etc., à des prix très réduits.

FOURRURES

Assortiment complet de Fourrures de toutes espèces, tel que Robes pour voitures, Capots, Manteaux, Manchons, Casques, etc., chez H. L. COTE 128, Rue Rideau.

AMERS CANADIENS ou TRESOR DES DYSPÉPTIQUES

Cette préparation guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydropsies et les Rhumatismes.

Préparé par le Dr N. LACERTE, Lévis, P. Q. Prix : 30 cts la bouteille. En vente chez les pharmaciens et en dépôt chez ELZÉAR ALARIE, 71 rue Bolton, Ottawa. 1a

26 juillet 1884

ABANDON DU COMMERCE DE DETAIL

Nous avons décidé de discontinuer notre commerce de détail de marchandises sèches et nous offrons aujourd'hui tout notre assortiment à un

IMMENSE SACRIFICE

Toutes nos marchandises sont marquées à moins du prix coûtant.

Notre Vente a Sacrifice

Est maintenant commencée et se continuera jusqu'à ce que tout le fonds soit vendu SANS RESERVE.

Le stock s'élève à \$75,000, et il faut qu'il parte.

RUSSELL, GARDNER & CIE., 66 & 68 Rue SPARKS.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, (comprenant les plans et devis), adressées au sousigné, faites séparément et portant respectivement les inscriptions suivantes : (1) "Soumission pour appareil de chauffage bureau de poste de Trois Rivières, P. Q. ;" (2) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Cornwall, Ont.;" seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 19 d'OCTOBRE prochain, pour le parachèvement des travaux susdits.

Copies des plans des édifices que l'on se propose de chauffer et un mémoire des ouvrages requis, seront fournis aux personnes qui désirent soumissionner. Ces dernières devront indiquer l'arrangement, etc., de leur appareil, et en fournir un devis bien détaillé. Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne compte pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 8 septembre 1884.

Chemin de Fer Canadien du Pacifique DIVISION D'EST.

L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT! Ligne Courte

ENTRE OTTAWA ET MONTREAL Arrangements d'été commençant Lundi, 11 Aout 1884.

Tableau des heures de train entre Ottawa et Montréal

Arrive Ottawa... 4 57 a.m. 8 15 p.m. 7 03 p.m.
Arr. à Montréal... 8 25 a.m. 12 25 p.m. 10 55 p.m.

Arrive Montréal... 8 45 a.m. 7 00 p.m. 8 00 p.m.
Arrive à Ottawa... 12 05 p.m. 11 25 p.m. 10 00 p.m.

D'ÉLEGANTS CHARS PALAIS sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-Jean, Boston, et tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884 : L'Express du jour quitte Ottawa à 12.15 pm

" Arr. à Toronto à 10.00 pm
" du soir quitte Ottawa à 11.35 pm
" Arr. à Toronto à 8.45 am
" du jour quitte Toronto à 9.00 am
" Arr. à Ottawa à 6.55 pm
" du soir quitte Toronto à 7.40 pm
" Arr. à Ottawa à 4.50 am

Chars palais élégants sur les trains du jour. Chars dorciens splendides sur les trains du soir. Connections à Smith's Fall, pour Brockville et le chemin de fer du Grand Tronc ; aussi pour le chemin de fer Utica and Black River et ses nombreuses connections pour le sud et l'est.

Connections à Toronto pour tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest. Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table à déjeûner des trains pour le haut de l'Ottawa et tous les autres stations locales et autres informations concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

42 RUE ELGIN. GÉO. W. HIBBARD, Assistant-Agent-Général des Passagers ARCHER BAKER, Surintendant-général W. C. VANHORNE, Vice-Président.

